

L'hon. M. Lesage: Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Service des parcs nationaux exploite le ranch où broutent les chevaux appartenant à l'administration des parcs.

M. Shaw: Il y a une autre question. Le ministre a signalé que nous avons peut-être été induits en erreur quant à la chasse dans la région. Je dirais au ministre que cet aspect de l'affaire mériterait peut-être un examen plus approfondi, car on a chassé dans la région. On a vu des chasseurs à l'œuvre là-bas, ce qui a suscité une foule de difficultés. D'autres chasseurs n'ont pu obtenir ce privilège, bien qu'ils aient vu des chasseurs poursuivre le gibier dans la région. Oui, ces faits ont donné lieu à beaucoup de critiques, car il a semblé aux personnes à qui j'ai parlé, chasseurs et autres, que certaines gens avaient obtenu le privilège d'y chasser. Le ministre a donné l'assurance qu'on n'a pas chassé du tout dans la région et qu'on s'en abstiendra, mais je m'inquiète davantage de la ligne de conduite adoptée. J'espère vraiment que tel est le programme établi et qu'on s'emploiera à le mettre en pratique d'une façon rigoureuse. Autrement, on ne cessera pas d'avoir des ennuis.

Il y a une autre question que j'aimerais tirer au clair. Je voudrais savoir pourquoi cette région est, jusqu'à un certain point, l'objet de privilèges en ce qui a trait aux parcs. Pourquoi le public n'y est-il pas admis.

Le ministre a dit qu'on y laisse passer certains trains de bêtes de somme. Voilà qui est nouveau pour moi et qui l'est certainement aussi pour bon nombre de ces chasseurs à qui j'ai parlé et à qui on a dit de tenir compte de l'écriteau à la barrière, qui interdit l'entrée. Je ne puis comprendre pourquoi on empêche l'accès aux lieux à ceux qui voudraient passer le dimanche après-midi près de ces chutes vraiment très belles et qui ne se trouvent qu'à deux ou trois milles à l'intérieur. J'aimerais savoir s'il y a d'autres cas de ce genre au Canada. Le ministre possède-t-il des renseignements à ce sujet? Je veux savoir pourquoi on empêche le public de pénétrer dans ce parc, quand il le peut dans tout autre parc.

L'hon. M. Lesage: Il ne s'agit pas d'un parc national. Ainsi que je l'ai déjà expliqué, il s'agit, en somme, d'un terrain privé. On le garde comme pâturage pour les chevaux. Il nous faut un pâturage et nous gardons cet endroit-là. Il y a des années qu'on s'en sert. Je ne puis rien ajouter de plus.

M. Shaw: Je n'ai rien à redire à l'affirmation du ministre voulant qu'on ait besoin d'une zone de pâturage, mais je ne puis comprendre pourquoi il faut une zone de 18 sec-

[M. Shaw.]

tions comme celle qui est interdite au public. Certaines personnes, je le répète, voudraient peut-être aller y passer le dimanche après-midi. Deuxièmement, je voudrais savoir combien de chevaux mis en pâturage dans la région en cause appartiennent au Service des parcs fédéraux.

L'hon. M. Lesage: D'après mes renseignements, le nombre de ces chevaux est d'environ 150.

M. Shaw: Je me permettrai de poursuivre le sujet de l'écriteau défendant de passer. Il figure bien en vue sur la barrière. La route mène droit à la barrière et finit là. C'est une bonne route. Pourquoi empêcher le public d'entrer? Je ne dis pas qu'il ne devrait y avoir aucun règlement. Il y a le règlement concernant le comportement des personnes qui fréquentent les parcs. J'aimerais bien savoir pourquoi les habitants de ma localité ne peuvent pénétrer dans cette zone le dimanche après-midi pour y prendre une collation sur l'herbe. Cet état de choses a soulevé beaucoup de critiques. Le public parle d'une zone derrière le rideau de fer; c'est ainsi que les habitants de ma région l'appellent. Ils trouvent que c'est extraordinaire. Rien de pareil, à notre connaissance, n'existe ailleurs dans le pays.

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, comme je l'ai dit il y a quelques instants, il s'agit d'une région de ranches qui ne se trouve qu'à un mille et demi du parc national de Banff. Je crois que ce parc est assez grand pour accueillir les gens de la circonscription de mon honorable ami. L'affiche "Défense de passer" a été installée parce que cette étendue se compose surtout de prés, bien qu'on y trouve aussi des arbres. Il nous faut être très prudents pour éviter les incendies et aussi, comme l'a demandé mon honorable ami, pour empêcher autant que possible la chasse illégale. C'est un des moyens d'y parvenir.

M. Shaw: Si c'est là la seule méthode efficace pour empêcher la chasse illégale, on ferait tout aussi bien d'interdire l'entrée des parcs à la population. Bien qu'on puisse dire que Banff est une vaste zone qui n'est pas très éloignée de la région dont j'ai parlé, je tiens à signaler au ministre qu'il ne faut pas oublier que les gens dont je parle doivent parcourir de 150 à 175 milles pour s'y rendre, alors que beaucoup d'entre eux n'habitent qu'à cinq, dix ou quinze milles de cet endroit merveilleux qu'offre la zone interdite. Il est vrai que cette région se compose de prés. L'herbe y ressemble beaucoup à celle des Prairies. Il ne faut pas que le ministre ait l'impression que cette région ressemble à